

1 Responsable Territorial Aide Sociale à l'Enfance (H/F)

Sous l'autorité du Directeur enfance famille, le responsable territorial ASE incarne l'autorité administrative par délégation du président du Conseil départemental sur le territoire, il décide et garantit la bonne mise en œuvre des mesures ASE. Il est garant de la bonne application de la politique départementale telle que fixée dans le cadre légal et le schéma départemental. Il veille à la qualité de la prise en charge des enfants, et à l'existence d'un projet pour l'enfant pour chacun. Il assure l'encadrement des agents placés sous son autorité.

GRADE MINIMAL : Rédacteur/Assistant Socio-Educatif

GRADE MAXIMAL : Attaché principal/ Conseiller socio-éducatif hors classe

RÉSIDENCE ADMINISTRATIVE : VERDUN

MISSIONS & ACTIVITÉS PRINCIPALES

1- Représenter l'autorité administrative sur le territoire au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance

- Décider de la mise en œuvre des mesures d'Aide sociale à l'enfance territorialisées : TISF, AED, AESF, accueil provisoire et placement administratif, secours ASE et allocations mensuelles, placement ASE
- Valider les propositions d'accueil en centre parental et en DIPADE, qui sont transmises pour décision au siège de la DEF
- Garantir la mise en œuvre effective et adaptée des OPP et des placements judiciaires et administratifs, en articulation avec le service social territorial, la PMI, la CRIP et les autorités judiciaires.
- Initier et/ou valider le changement de cadre juridique d'intervention dans les situations individuelles, en validant l'envoi d'un signalement à la CRIP, ou en proposant le passage à une mesure administrative si les conditions sont réunies
- Initier et/ou valider les demandes de changement de statut de l'enfant (procédure judiciaire de délaissement parental, retrait d'autorité parentale, demande de délégation d'autorité parentale), en lien avec le service ASE spécialisée
- Contractualiser les mesures administratives avec les titulaires de l'autorité parentale
- Valider les positions de service dans le cadre du placement judiciaire, qui sont transmises via le rapport de situation aux juges des enfants

2- Garantir l'application et le respect des droits de l'enfant et de la famille

- Garantir que toutes les décisions individuelles reposent sur une évaluation de la situation familiale complète et de qualité, s'appuyant en priorité sur les ressources familiales et le potentiel des familles et des enfants
- S'assurer que la parole et l'avis de l'enfant ont été recueillis systématiquement avant toute décision le concernant, ainsi que ceux de sa famille
- Garantir une posture éthique et égalitaire de tous pour un traitement de qualité des situations de toutes les familles, tant dans la prise en charge que dans les modalités d'accueil physiques (locaux adaptés...)
- S'assurer que le cadre légal relatif aux droits de l'enfant et de sa famille, notamment dans ses relations avec le service, est respecté
- S'assurer de l'établissement systématique d'un projet pour l'enfant et d'un rapport de situation pour tous les suivis, ainsi que d'un projet de vie adapté pour les enfants à statut particulier
- Organiser la prise en charge des enfants et le soutien aux parents dans le strict intérêt de l'enfant

3- Coordonner et mobiliser les partenaires et les acteurs de l'Aide Sociale à l'Enfance sur le territoire

- Identifier et mobiliser les partenaires stratégiques soutenant la protection de l'enfant, en soutien des dispositifs départementaux présents sur le territoire
- Développer et/ou coordonner des projets de prévention, de soutien à la parentalité et de protection en mobilisant différents acteurs sur le territoire, en lien avec le développement social territorial
- Animer des groupes de réflexion, de production et d'échanges de pratiques pour développer une culture commune territoriale autour de la protection de l'enfance
- Représenter le Département dans les instances officielles ou commissions, en fonction de la complexité de la situation et en soutien des équipes (audiences, synthèses, GOS...)
- Garantir la réalisation et la complétude des dossiers d'orientation MDPH des enfants en situation de handicap, et développer des relations partenariales avec les partenaires du champ du handicap pour le traitement des situations d'enfants confiés.

4- Encadrer hiérarchiquement et soutenir techniquement l'équipe territoriale de l'Aide Sociale à l'Enfance

- Organiser au quotidien le travail de son équipe, de façon à répondre aux besoins de toutes les situations, tout en veillant à équilibrer les charges de travail entre les agents
- Assurer l'encadrement hiérarchique de tous les agents composant l'équipe ASE territoriale
- S'assurer de leur formation et garantir le développement de leurs compétences, en lien avec les référentiels métiers et les besoins de déclinaison du cadre légal
- Garantir un cadre d'intervention partagé et sécurisant pour les équipes, en s'assurant de la déclinaison effective des référentiels et du cadre légal, et en favorisant la pluridisciplinarité intra et inter-institutionnel
- Apporter son soutien, son écoute et mettre en place des accompagnements adaptés dans les situations complexes ou traumatiques pour les équipes
- Participer à la construction et la mise en œuvre des animations de lignes métiers (référénts ASE, CPPE, gestionnaires de dossiers ASE...) en lien avec les autres services

5- Participer à la politique départementale en matière de prévention et protection de l'enfance

- Analyser les besoins sociaux sur le territoire en matière de protection de l'enfance, et repérer les acteurs mobilisables ainsi que leur potentialité
- Proposer des priorités d'actions départementales, en cohérence avec les besoins de l'enfant sur le territoire, dans un cadre innovant et soucieux de l'équilibre des budgets
- Contribuer aux travaux du schéma départemental de protection de l'enfance et à tous les projets développés dans ce cadre
- Contribuer aux travaux de l'Observatoire départemental de protection de l'enfance
- Porter sur le territoire la politique départementale de protection de l'enfance
- Participer aux instances territoriales et départementales de protection de l'enfance (commissions, CESSEC,...)

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES ATTENDUES :

Connaissances professionnelles : Aide Sociale à l'Enfance : cadre réglementaire, procédures, dispositifs et partenariats, Compétences, instances et processus de décision des collectivités territoriales, Politique de développement social et territorial, Maîtrise de la méthodologie d'intervention en travail social, Formation pour les cadres territoriaux de l'Aide Sociale à l'Enfance

Compétences professionnelles : Capacité à concevoir et piloter un projet, Elaborer des procédures de travail et outils de gestion, Aptitude au management des équipes de terrain, Méthodologie d'évaluation d'une situation individuelle, Capacités à impulser et à coordonner un travail d'équipe, Travail pluridisciplinaire et interinstitutionnel (Maîtrise des techniques)

Attitudes professionnelles : Assertivité, Autonomie, Capacité à prendre du recul, Aptitude à communiquer, Disponibilité, Aptitude à gérer dans l'urgence

CONDITIONS SPÉCIFIQUES :

Avoir le permis B. Assurer des astreintes ASE. Management d'une équipe de plus de 20 agents

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Rémunération indiciaire + régime indemnitaire. Poste ouvrant droit à 25 points de NBI. Droits 25 jours de congés + jours RTT selon organisation du temps de travail. Possibilité de télétravail. CET monétisable. Tickets restaurant. Chèques vacances. Participation prévoyance. Participation aux frais de transports en commun. Amicale du personnel.

Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation, CV, dernier arrêté de situation administrative ou attestation de réussite au concours) **avant le 20/01/2023**, sous couvert de votre responsable hiérarchique à :

**Monsieur le Président du Conseil départemental
Département de la Meuse - Direction des Ressources Humaines
BP 50 514 - 55012 BAR LE DUC CEDEX
drh@meuse.fr**

Pour tout renseignement complémentaire, contactez Mme Fanny VILLEMIN au 03.29.77.37.02